

## 1. IDENTIFICATION DU POSTE :

### Dénomination :

- Infirmière HPCI régionale

### Rattachement :

- Cellule HPCI du réseau / région

## 2. RATTACHEMENT ADMINISTRATIF :

Comité exécutif du réseau de soins de la région

## 3. POSITIONNEMENT HIERARCHIQUE :

- Médecin HPCI régional
- Membres coordinateurs HPCI

## 4. RELATIONS FONCTIONNELLES :

### 1) Dans la région :

#### Pour la gouvernance

- Médecin HPCI régional
- Médecin référent des EMS régionaux

#### Pour la mise en œuvre

- Répondants HPCI des structures sanitaires de soins chroniques, de soins ambulatoires et de pratique libérale
- Infirmières référentes HPCI des établissements de soins chroniques
- Infirmières référentes HPCI des établissements de soins aigus
- Professionnels de la santé du réseau

### 2) Dans le canton :

#### Pour la gouvernance

- Médecin responsable de l'Unité HPCI
- Membres coordinateurs HPCI

#### Pour la mise en œuvre

- Membres coordinateurs HPCI
- Infirmières HPCI régionales des autres régions
- Experts et consultants selon besoins

## 3. MISSION DU POSTE :

- Responsable de la mise en place du programme cantonal HPCI dans les établissements de soins chroniques du canton

## 4. OBJECTIFS :

- Promouvoir les bonnes pratiques en HPCI auprès des partenaires de la région en collaboration avec le médecin HPCI régional et les membres coordinateurs HPCI
- Participer aux groupes de travail initiés par les membres coordinateurs HPCI
- Contribuer à expliquer la mission et les actions de l'Unité HPCI auprès des partenaires de la région
- Soutenir et conseiller les répondants HPCI dans leurs activités
- Assurer les activités de surveillance HPCI en soins chroniques

- Assurer, en collaboration avec les membres coordinateurs HPCI
- Garantir voire faire le relais entre les structures sanitaires de soins chroniques et les membres coordinateurs HPCI
- Rendre compte semestriellement, au comité exécutif régional et aux membres coordinateurs HPCI de l'état d'avancement des travaux
- Mettre son expertise au service des professionnels des structures de soins chroniques, de soins ambulatoires et de pratique libérale

## 5. TACHES SPECIFIQUES DU POSTE :

1. L'infirmière HPCI régionale occupe le poste d'infirmière HPCI dans les EMS du réseau qui n'ont pas de personnel formé et dédié à ce type d'activité.  
Ses tâches sont de :
  - Surveiller les infections nosocomiales dans les structures de soins chroniques de la région
  - Favoriser la mise en place des bonnes pratiques en HPCI dans les structures sanitaires de soins chroniques, de soins ambulatoires et de pratique libérale
  - Définir les besoins et identifier les ressources en HPCI dans les structures sanitaires de soins chroniques, de soins ambulatoires et de pratique libérale de la région
  - Promouvoir le rôle des répondants dans les structures sanitaires de soins ambulatoires et de pratique libérale de la région.
  - Participer aux séances de la cellule régionale
  - Représenter, aux séances de cellule régionale HPCI, les institutions pour lesquelles elle a la charge de HPCI
  - Informer les membres coordinateurs HPCI de l'avancement des travaux
  - Participer à l'élaboration des cahiers de charges pour les projets régionaux en HPCI
  - Collaborer aux actions de l'Unité HPCI auprès des partenaires de la région
  - Participer à l'organisation et dispenser la formation en HPCI en collaboration avec le programme de formation de l'Unité HPCI
  - Valoriser et diffuser les résultats régionaux des surveillances communes en collaboration avec les membres coordinateurs HPCI
  - Participer à l'élaboration, au recensement et à la révision des documents HPCI émis par l'Unité HPCI
  - Proposer des mesures correctives aux problématiques HPCI qui lui sont soumises
  - Assurer une permanence téléphonique pour les partenaires et, selon besoin, remplacer les autres infirmières HPCI régionales
  - Élaborer un rapport annuel d'activité
2. Pour les institutions du réseau ayant du personnel formé en HPCI (infirmière PCI ou titre équivalent), l'infirmière HPCI régionale soutient l'infirmière locale dans toutes les activités HPCI et les tâches qui en découlent (citées plus haut).

## 6. EXIGENCES REQUISES :

### Formation professionnelle :

- Diplôme de soins infirmiers niveau II ou équivalent
- Titre de spécialiste en PCI délivré par Espace Compétences ou jugé équivalent
- Formation continue en PCI (forum, congrès, cours)

### Expérience professionnelle :

- Expérience de 3 ans au moins en soins généraux
- Expérience de 2 ans en PCI

### Compétences particulières :

- Etre capable de travailler en interdisciplinarité
- Démontrer un esprit de collaboration et de négociation
- Posséder des compétences pédagogiques
- Maîtriser le français oral et écrit
- Maîtriser les outils informatiques usuels (MS Office)

## 7. TAUX D'ACTIVITE :

Selon la répartition définie par le programme HPCI entre 60% et 130% (convention SSP et réseau)